

**Avis n° 2022-29 du CSRPN Occitanie
relatif à la demande de travaux dans la RNN de Jujols
portant sur la régularisation du captage de Font Frède (respect du débit réservé)**

Vu le formulaire d'évaluation simplifiée des incidences déposé par la mairie de Jujols (porteur de projet) et élaboré par la conservatrice de la réserve naturelle nationale de Jujols,

Vu l'estimation du module hydrologique réalisée par la société AGERIN SAS,

Vu les *Outils techniques pour la prise en compte du Desman des Pyrénées dans les procédures d'évaluations environnementales* et tout particulièrement le livret 4 du Plan National d'Actions Desman 2021-2030, intitulé « guide technique des recommandations pour la gestion du Desman et de ses habitats », partie 7.3 « préconisations »,

Vu l'avis du rapporteur du CSRPN,

Vu le vote électronique du CSRPN du 15 au 19 novembre 2022,

Après en avoir délibéré en réunion du groupe de travail Aires Protégées le 11 octobre 2022 ;

Le CSRPN émet un avis favorable à la réalisation desdits travaux moyennant le respect des points suivants :

- Compte tenu de la rareté de la ressource en eau sur le secteur, tout doit être mis en œuvre pour optimiser l'usage de l'eau captée ;
- Les apports de matériaux inertes qui seraient nécessaires pour mettre en place le dispositif (cf. page 3 du formulaire d'évaluation) devront se conformer à la nature lithologique du substrat local ;
- Il est spécifié que les travaux devaient avoir lieu avant les pluies d'automne. Comme ce ne sera vraisemblablement pas le cas, la question se pose de savoir quelle interférence ces pluies vont avoir avec la réalisation de l'ouvrage. Les documents fournis ne donnent en effet aucune information sur l'évolution du débit du cours d'eau au cours de l'année et en fonction du régime pluviométrique. Si un dispositif de dérivation temporaire du cours d'eau devait être mis en place, une évaluation d'incidence complémentaire serait requise (compte tenu de l'emprise élargie du chantier) ;
- Enfin, considérant la présence, dans le bassin versant à l'aval du captage (vallon d'Evol), du desman, il est demandé que le débit réservé soit rehaussé pour correspondre à 25% du module, soient 3,75 L/s (Lim et al. 2020).

Toulouse, le 21 novembre 2022

La présidente du CSRPN Occitanie,



Magali Gerino